Vinci signe un accord-cadre pour l'embauche des primo-arrivants

06/02/2009 à 11h50

C'est une première. Ce matin, Xavier Huillard, directeur général de Vinci a signé avec Eric Besson, nouveau ministre de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Développement solidaire, le premier accord-cadre en faveur de l'emploi des primo-arrivants.

Cet accord vise à favoriser l'accès à l'emploi des étrangers signataires du contrat d'accueil et d'intégration (CAI), obligatoire depuis le 1er janvier 2007. Il porte sur deux points principaux : favoriser l'accès à l'emploi direct d'étrangers signataires dans le groupe Vinci et de développer et d'expérimenter des outils permettant l'apprentissage du français.

Le ministre s'est félicité d'un tel accord en rappelant que « le meilleur vecteur d'intégration reste le travail. **Or, aujourd'hui moins de 10% des cartes de séjour sont délivrées au titre de l'emploi**".

Cet accord-cadre s'inscrit dans la démarche de promotion de la diversité et de l'égalité des chances engagée par le groupe Vinci depuis quelques années.

La déclinaison de cet accord-cadre s'effectuera en deux temps. La région Nord-Pas de Calais, en collaboration avec l'Agence nationale de l'accueil des étrangers et des migrations, travaille à la mise en place d'outils et de méthodes visant à la professionnalisation et à l'intégration d'immigrés ayant conclus un CAI. Dans un second temps, l'accord pourra être généralisé à l'ensemble de la France.

(via durdur)